



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 8 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Isabelle VILAREM - Jean-Jacques HAINAUT - Céline SERVOISIER, Adjointes - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Nicole FAUVAUX - Karine JANAS - Sandra VALEYRE - Françoise BERLY - Didier VERHOESTRAETE - Thierry BEULÉ - Bruno FURCHERT.

Absents : Pierre CAUVET (représenté par M. COUDERT) - Vincent BERJAT (représenté par M. DUMORTIER) - Alex MOTAIS DE NARBONNE (représenté par Mme SERVOISIER) - Yohana SALOMONE - Estelle MAILLOT.

Secrétaire de Séance : Karine JANAS.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 05/09/2022
- Décisions budgétaires
- Acquisition d'une parcelle
- Thelloise - adhésion au groupement de commandes « travaux de voirie »
- Thelloise - rapport d'activités 2021
- SE60 - rapport d'activités 2021
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance du 05/09/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2022-30 - Décision budgétaire

Budget commune - décision modificative n°2022-01 :

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la décision modificative n°2022-01 suivante :

- | | |
|---|------------|
| • Inv. Dép. opération 201901 Maison Médicale - 2135 installations générales | - 30 000 € |
| • Inv. Rec. 021 virement de la section de fonctionnement | - 30 000 € |
| • Fonct. Dép. 023 virement à la section d'investissement | - 30 000 € |
| • Fonct. Dép. 611 Contrats de prestations de services | + 30 000 € |

Délibération n° 2022-31 - Décision budgétaire

Budget commune - décision modificative n°2022-02 :

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la décision modificative n°2022-02 suivante :

- | | |
|-------------|---------------|
| 041 - 21311 | + 27 984,00 € |
| 041 - 2031 | + 27 984,00 € |

Délibération n° 2022-32 - Décision budgétaire

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01/01/2023

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 28/06/2022 le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2023.

Pour permettre une comptabilité analytique plus fine, le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** d'adopter au 01/01/2023 la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

Délibération n° 2022-33 - Décision budgétaire

Pour l'exercice budgétaire 2023, et dans l'attente du vote du budget primitif, Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 soit 135 452.15 € affectés comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • 2031 Frais d'études | 10 000 € |
| • 2041581 biens mobiliers, matériels et études | 17 000 € |
| • 2135 Installations générales, agencements : | 108 452.15 € |

Et pour les opérations :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| • Opération 201901 (maison médicale) | 60 000 € |
|--------------------------------------|----------|

Délibération n° 2022-34 - Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle AC25 sis Chemin des Rommes d'une superficie de 282m² au montant de 7000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle AC25 au montant de 7000 €,
- **DÉSIGNE** l'étude de Maître TROUSSU à Luzarches pour se charger du dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2022-35 Thelloise - adhésion au groupement de commandes « travaux de voirie »

M. le Maire expose les objectifs du groupement de commandes, que souhaite renouveler la Thelloise à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, à savoir :

- assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation de l'accord-cadre et son exécution,
- prise en charge par la Thelloise de cette procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de réparation, revêtements superficiels, création de trottoirs, bordure, marquage au sol, travaux de reprise ponctuelles de pluvial et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir utiliser cet accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie.

Considérant que cette adhésion n'emporte aucune obligation pour la commune de passer des commandes.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et **DÉSIGNE** la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement.
- **ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune.

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Thelloise - rapport d'activités 2021

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Thelloise. Celui-ci est à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

SE60 - rapport d'activités 2021

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2021 du SE60. Celui-ci est à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Affaires diverses

Points évoqués :

- Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de Beaumont, début des travaux le 15 novembre, durée environ 6 mois, communication aux riverains prévue.
- Dépôts sauvages du printemps, plainte toujours en cours, relance du Procureur à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER



La Secrétaire de séance,
Karine JANAS

